



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 13 avril 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

30 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Jacques EDERN

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Jacques EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Robert BODIGUEL

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC

POUVOIR :

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 13 avril 2023

OBJET	DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ENTRE LE PETR PAYS DE MORLAIX ET MORLAIX COMMUNAUTE
ACTE	CS-2023-02-N17
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5721-9,
- Vu les statuts du PETR Pays de Morlaix,
- Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de Morlaix Communauté du 28 février 2021,
- Vu la délibération du PETR Pays de Morlaix du 04 mars 2021,

Jean-Paul VERMOT, Président, rappelle aux membres du Comité que Morlaix Communauté a reçu l'accord de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour assurer le portage des actions (gaspillage alimentaire et préfiguration d'un PAT) en substitution de maîtrise d'ouvrage du PETR, qui a souhaité se retirer de l'appel à projet.

La mise en place du projet validée par délibération du 8 février 2021 a permis à Morlaix Communauté de se positionner en qualité de porteur de projet et de mener les actions grâce à la mise à disposition de service du PETR-Pays de Morlaix.

La continuité du pilotage suppose une prolongation de cette mise à disposition de service d'un agent à mi-temps pendant une durée de 4 mois, jusqu'au 30 juin 2023 avant la mise en place d'un agent propre à Morlaix Communauté dédié au projet à temps complet.

Après avoir entendu le rapport de Jean-Paul VERMOT, Président,
Pris connaissance de l'avenant à la convention de partenariat entre le PETR Pays de Morlaix et Morlaix Communauté,

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat entre le PETR Pays de Morlaix et Morlaix Communauté et tous documents afférents.
- ✓ **AUTORISE** l'imputation des dépenses correspondantes au budget principal
- ✓ **AUTORISE** toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants	10
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 13 avril 2023
Le Président
Jean-Paul VERMOT

